

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Assemblée générale annuelle

du 15 avril 2020 (10 heures)

Ce formulaire doit être retourné pour le 9 avril 2020 au plus tard à :

Proximus SA de droit public Monsieur Dirk Lybaert, Secrétaire Général Bd du Roi Albert II, 27 (26U)

B - 1030 Bruxelles

	Le(la) soussigné(e) (nom et pr	énom / nom de la société)	
	Domicile / Siè	ge social	
Propriétaire de		actions dématérialisées (1) actions nominatives (1)	de Proximus SA
	Nombre	(1) biffer la mention inutile	

vote par correspondance comme suit pour l'assemblée générale annuelle de la société qui se tiendra le mercredi 15 avril 2020 à 10 heures.

Mon/notre vote sur chacune des propositions de décision est le suivant:

(marquer la case correspondante)

- 1. Prise de connaissance des rapports annuels du Conseil d'Administration de Proximus SA de droit public relatifs aux comptes annuels et aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2019.
- 2. Prise de connaissance des rapports du Collège des Commissaires de Proximus SA de droit public relatifs aux comptes annuels et du commissaire relatifs aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2019.
- 3. Prise de connaissance des informations fournies par la Commission Paritaire.
- 4. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2019.



5. Approbation des comptes annuels de Proximus SA de droit public au 31 décembre 2019. Proposition de décision: approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2019, y compris les affectations suivantes du résultat :

Bénéfice de l'exercice à affecter	+	378.882.109 EUR
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	+	317.655.909 EUR
Bénéfice à affecter	=	696.538.018 EUR
Prélèvement net vers les réserves	-	21.347.770 EUR
Bénéfices à distribuer (dividendes)	-	486.324.662 EUR
Autres allocataires du bénéfice (personnel)	-	21.577.480 EUR
Bénéfice à reporter	=	167.288.106 EUR

Pour 2019, le dividende brut s'élève à 1,50 EUR par action, donnant droit à un dividende net de précompte mobilier de 1,05 EUR par action, dont un dividende intérimaire de 0,5 EUR par action (net de précompte mobilier de 0,35 EUR par action) a déjà été versé le 6 décembre 2019, si bien qu'un dividende brut de 1,00 EUR par action (net de précompte mobilier de 0,70 EUR par action) sera versé le 24 avril 2020. La date de l'ex-dividende est fixée au 22 avril 2020, la date d'enregistrement au 23 avril 2020.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
Approbation du ra Proposition de dé		unération. pation du rapport de ré	emunération.		
POUR		CONTRE		ABSTENTION	
Proposition de d	lécision: acco	bres du Conseil d'Adr order la décharge au ant l'exercice clôturé a	x membres	du Conseil d'Administ bre 2019.	ratio
				ADOTENTION	Т
espectivement to	erminé le 17 a	vril 2019, le 31 mai 20	19 et le 16 c		
Décharge spécia espectivement te Proposition de de de son mandat j	erminé le 17 a écision : accor lusqu'au 17 a	r aux membres du 0 vril 2019, le 31 mai 20 der la décharge spéc vril 2019, à Mme Ta	19 et le 16 c iale à M. Gu nuja Rande	ministration dont le m	ır l'e son
Décharge spécia espectivement te Proposition de de de son mandat j usqu'au 31 mai	erminé le 17 a écision : accor lusqu'au 17 a	r aux membres du 0 vril 2019, le 31 mai 20 der la décharge spéc vril 2019, à Mme Ta	19 et le 16 c iale à M. Gu nuja Rande	ministration dont le moctobre 2019. iido J.M.Demuynck poury pour l'exercice de s	ır l'e son
Décharge spécia espectivement te Proposition de de de son mandat j usqu'au 31 mai 2019. POUR Décharge spécia son mandat jusqu	erminé le 17 a écision : accor lusqu'au 17 a 2019 et à M. le à accorder a l'au 20 septen écision : accor	r aux membres du 0 vril 2019, le 31 mai 20 rder la décharge spéci loril 2019, à Mme Ta Laurent Levaux pour CONTRE à Mme Dominique Le nbre 2019. der la décharge spéci	19 et le 16 diale à M. Gunuja Rande l'exercice de	ministration dont le moctobre 2019. uido J.M.Demuynck pour l'exercice de se son mandat jusqu'au	ur l'eson 16
Décharge spécia espectivement te Proposition de de de son mandat j usqu'au 31 mai 2019. POUR Décharge spécia son mandat jusqu Proposition de dé	erminé le 17 a écision : accor lusqu'au 17 a 2019 et à M. le à accorder a l'au 20 septen écision : accor	r aux membres du 0 vril 2019, le 31 mai 20 rder la décharge spéci loril 2019, à Mme Ta Laurent Levaux pour CONTRE à Mme Dominique Le nbre 2019. der la décharge spéci	19 et le 16 diale à M. Gunuja Rande l'exercice de	ministration dont le moctobre 2019. uido J.M.Demuynck pour y pour l'exercice de se son mandat jusqu'au ABSTENTION u'administrateur pour l'	ur l'eson 16

l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2019.

CONTRE

POUR

ABSTENTION



POUR			CONTRE			ABSTENTION	
	écision: Geert \	accorder /erstraeten e	la décharge et à CDP Pet	à Deloi it & Co SF	tte R RL, re	éviseurs d'Entrepi eprésentée par M. [
POUR			CONTRE			ABSTENTION	
'exécution de leur r Proposition de dé		accorder l		à M. M	ichel	Denayer et Nico	
				SCRL, con	nmiss	aire des comptes c 2019.	onsolid
représentants de D Groupe Proximus, p POUR Nomination d'un no Proposition de dé	uvel ad	ministrateur	CONTRE conformémeent à la pi	SCRL, cor usqu'au 17 nt au droit oposition	nmiss 7 avril [de no du C	ABSTENTION omination de l'État b conseil d'Administr	elge.
POUR Nomination d'un no Proposition de dé recommandation d'acconformément à l'accopté lors du Conpériode expirant à	uvel ad cision: lu Com riticle 18 seil d'A	ministrateur conformémité de Nor8, §3 des stadministratione de l'asser	conformémeent à la promination et atuts de Prondu 12 décemblée génér	nt au droit oposition de Rémuximus, de embre 201 ale annue	nmiss 7 avril de no du C inérati nomn 9, en lle de	ABSTENTION mination de l'État beconseil d'Administration, au nom de ner Monsieur Guillatant qu'administrate 2024. Son CV s	elge. ation e l'État t aume B eur pou
POUR Nomination d'un no Proposition de dé recommandation à l'a coopté lors du Con	uvel ad cision: lu Com riticle 18 seil d'A	ministrateur conformémité de Nor8, §3 des stadministratione de l'asser	conformémeent à la promination et atuts de Prondu 12 décemblée génér	nt au droit oposition de Rémuximus, de embre 201 ale annue	nmiss 7 avril de no du C inérati nomn 9, en lle de	ABSTENTION mination de l'État beconseil d'Administration, au nom de ner Monsieur Guillatant qu'administrate 2024. Son CV s	elge. ation e l'État t aume B eur pou

lors du Conseil d'Administration du 29 juillet 2019, en tant qu'administrateur indépendant pour une

période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2024.

3



Cet administrateur possède la qualité d'administrateur indépendant puisqu'il répond aux critères énoncés à l'article 7:87 du Code des sociétés et associations et dans le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Son CV se trouve sur www.proximus.com. Ce mandat sera rémunéré de la même manière que celui des autres administrateurs, conformément à la décision prise par l'assemblée générale des actionnaires de 2004.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
· oon	30.11.1.2	7.2012.1110.1

17. Nomination des administrateurs conformément au droit de nomination de l'État belge. Laurent Levaux, Stefaan De Clerck, Martine Durez, Isabelle Santens et Paul van de Perre ont été nommés par l'État belge. Laurent Levaux a démissionné le 16 octobre 2019. Le mandat des autres administrateurs expirera lors de cette assemblée générale annuelle, le 15 avril 2020. Conformément à l'article 18, §3 des statuts de Proximus, l'Etat belge a le droit de proposer des candidats au Comité de Nomination et de Rémunération pour ces cinq postes vacants. À la date de cette invitation, l'État belge n'a pas encore exercé son droit de proposer des candidats. Le Conseil d'Administration continue d'inviter l'État belge à proposer des candidats dans les plus brefs délais. Si l'État belge propose encore des candidats, cela sera immédiatement annoncé sur le site web de Proximus, avec toutes les informations disponibles. Le cas échéant, le Comité de Nomination et de Rémunération soumettra immédiatement son avis au Conseil d'Administration, qui proposera les candidats concernés à l'assemblée générale annuelle, qui se prononcera sur leur nomination. En l'absence d'exercice de ce droit par l'État belge, le Conseil d'Administration proposera à l'assemblée générale annuelle de prolonger les mandats actuels afin de ne pas compromettre, dans l'intérêt de Proximus, la continuité au sein du Conseil d'Administration de la société et le bon fonctionnement de celui-ci. Dans ce cas, le Conseil d'Administration proposera de prolonger les mandats pour une durée de 2 ans seulement et non pour la durée normale de 4 ans afin de donner à l'État belge toute flexibilité pour proposer d'autres candidats lors de l'assemblée générale annuelle de 2022.

Proposition de décision :

(a) sur proposition du Conseil d'Administration et après recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, au nom de l'Etat belge, conformément à l'article 18, §3 des statuts de Proximus, (re)nomination de Monsieur Stefaan De Clerck en tant qu'administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2022, ou, après avis du Comité de Nomination et de Rémunération, du candidat alternatif proposé par l'Etat belge, le cas échéant, au plus tard à l'assemblée générale annuelle, en tant qu'administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2024.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
------	--------	------------

(b) sur proposition du Conseil d'Administration et après recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, au nom de l'Etat belge, conformément à l'article 18, §3 des statuts de Proximus, (re)nomination de Madame Martine Durez comme administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2022, ou, après avis du Comité de Nomination et de Rémunération, du candidat alternatif proposé par l'Etat belge, le cas échéant, au plus tard à l'assemblée générale annuelle, comme

POUR	CONTRE		ABSTENTION	

administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2024.



	(c)	Nomination et de l statuts de Proximu une période expira ou, après avis du par l'Etat belge, l	Rémuno s, (re)n nt à la c Comité le cas	ération, iominati date de de No échéar	au nom de l'Etat b on de Madame Isa l'assemblée généra mination et de Rén nt, au plus tard à	pelge, confo abelle Sante ale annuelle munération, l'assemble	commandation du primément à l'article ens comme adminis e de 2022, du candidat alternatée générale annuelle générale annuelle	18, §3 des trateur pour atif proposé lle, comme
		POUR			CONTRE		ABSTENTION	
	(d)	Nomination et de l statuts de Proximu pour une période e ou, après avis du par l'Etat belge, l	Rémuno us, (re) expirant Comité le cas	ération, nomina à la dat de No échéar	au nom de l'Etat b tion de Monsieur F te de l'assemblée g mination et de Rén tt, au plus tard à	pelge, confo Paul Van d lénérale ani munération, l'assemble	commandation du primément à l'article e Perre comme ad nuelle de 2022, du candidat alternate générale annuelle générale annuelle	18, §3 des ministrateur atif proposé lle, comme
		POUR			CONTRE		ABSTENTION	
	(e)	Nomination et de F	Rémuné érale ar	ération, nuelle,	nomination du cane en tant qu'adminis	didat propo	commandation du osé par l'État belge a r une période expira	au plus tard
		POUR]	CONTRE		ABSTENTION	
	que						émunérés de la mêr n de l'assemblée ge	
18.	Dive	rs.						
Fait à				, ا	e	2020.		
Signa	iture(s):						
Les pe								

5